

BILAN DE L'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AUTORISATIONS FINANCIERES (JUSQU'AU 12 MARS 2021)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2020	Utilisation en 2021 (jusqu'au 12 mars)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2020, 18 ^{ème} résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 20.05.2020 Échéance : 19.11.2021	5% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : Le Groupe a racheté 2 274 065 actions afin de couvrir les engagements d'octroi d'actions gratuites au profit des salariés. Au 31.12.2020, 33 500 actions figuraient au compte du contrat de liquidité	Hors contrat de liquidité : néant. Au 09.02.2021, 33 500 actions figuraient au compte du contrat de liquidité
Augmentation de capital	Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 19 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	352 M EUR nominal pour les actions, soit 33% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 20e à 25e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 20e à 23e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 19 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	550 M EUR nominal	Néant	Néant
	Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 20 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	106,670 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que le prix d'émission des actions sera égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'offre au public éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 19e résolution, étant précisé que, le cas échéant, sur ces plafonds s'imputent le montant des émissions réalisées en vertu des 21e et 22e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 19.05.2020, 21 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	106,670 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond, ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'impute sur ceux des 19e et 20e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
Emission d'obligations subordonnées	Émission d'obligations convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par : AG du 19.05.2020, 22 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	106,670 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que le prix d'émission des actions à émettre par conversion des obligations super-subordonnées convertibles contingentes ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration, (i) au cours moyen de l'action sur le marché réglementé d'Euronext	Néant	Néant

			Paris, pondéré par les volumes lors de la dernière séance de Bourse précédant la fixation du prix d'émission des obligations super-subordonnées convertibles contingentes ou (ii) au cours moyen de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris, pondéré par les volumes arrêtés en cours de séance au moment où le prix d'émission des obligations super-subordonnées convertibles contingentes est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 50% <i>Remarque : ce plafond ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputent sur ceux des 19e et 20e résolutions de l'AG du 19.05.2020</i>		
Augmentation de capital en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 19.05.2020, 23 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	16 M EUR nominal pour les actions soit 1,5% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que (i) la décote offerte dans le cadre du Plan d'épargne est fixée à un montant de 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de Société Générale sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; et que (ii) le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société <i>Remarque : ce plafond ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputent sur celui de la 19e résolution de l'AG du 19.05.2020</i>	Néant	Néant
Attribution d'actions gratuites	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 19.05.2020, 24 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	1,2% du capital à la date de l'autorisation dont un maximum de 0,5% du capital avec une période d'acquisition de 2 ans pour le paiement des rémunérations variables différées <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 19e résolution de l'AG du 19.05.2020</i> 0,1% du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs <i>Remarque : ce plafond à 0,1% s'impute sur ceux de 1,2% et 0,5% prévus par la 24e résolution de l'AG du 19.05.2020</i>	Au 12.03.2020, attribution de 1 425 500 actions soit 0,18% du capital au jour de l'attribution.	Au 11.03.2021, attribution de 1 320 000 actions soit 0,15% du capital au jour de l'attribution.
	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, aux salariés autres que les personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 19.05.2020, 25 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	0,5% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 19^{ème} résolution de l'AG du 19.05.2020</i>	Au 12.03.2020, attribution de 1 180 800 actions soit 0,15% du capital au jour de l'attribution.	Au 11.03.2021, attribution de 2 210 000 actions soit 0,26% du capital au jour de l'attribution
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 19.05.2020, 26 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 19.07.2022	5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant